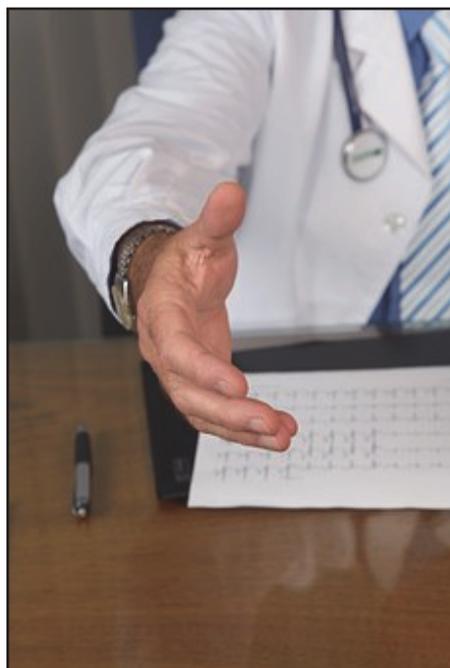


21 mars 2019 : mobilisation gagnante pour les ASE, les EJE et les médecins !



© Pixabay / CC

La mise en œuvre du RIFSEEP – régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujestions, expertise et engagement professionnel – pour les médecins, sa révision pour les ASE reclassés en catégorie A depuis le 1^{er} février 2019, enfin sa transposition financière pour les EJE a donné lieu en mars dernier à une mobilisation exemplaire !

→ pour les EJE et les ASE, l'administration propose de marquer le passage en A par une augmentation du régime indemnitaire de seulement 20 euros, soit une IFSE de 335 à 355 euros
 → pour les ASE en poste d'adjoints des MDS, une augmentation de 75 euros, soit de 395 à 470 euros
 → pour les médecins, la collectivité propose une IFSE allant de 620 euros à 950 euros en fonction des spécialités et responsabilités, alors que pour les attachés l'IFSE oscille entre 635 euros et 975 euros.

propositions a fait l'objet d'une rencontre entre notre syndicat et la collectivité où nous avons rappelé l'intransigeance de notre syndicat à voir évoluer ces propositions... annoncées alors à la hausse de 20 à 65 euros pour les ASE et EJE, soit 400 euros et en réflexion pour les médecins. **Une première victoire était enregistrée dans le principe que tous les ASE et AEJE quels que soient leurs lieux d'exercice dans la collectivité bénéficieraient de la même augmentation.**

A l'ordre du jour du CTP du 27 mars, les personnels déterminés à faire reconnaître leurs qualifications ont agi de façon offensive jusqu'à obtenir de la collectivité des propositions dignes de leur engagement et de leur expertise au service du public !

Recit d'une lutte en 5 étapes :

1 Le 8 mars 2019, la collectivité annonçait ses premières propositions :

2 Le 12 mars, l'assemblée générale portée par l'intersyndicale CGT/ FSU et un personnel nombreux – convaincu de sa légitimité à obtenir une augmentation plus conséquente et équitable par rapport au montant d'IFSE socle déjà en cours pour les catégorie A – a alors voté le dépôt d'un préavis de grève pour les 21 et 27 mars.

3 Le 13 mars 2019, le caractère inacceptable et quasi insultant de ces propositions

4 Le 21 mars 2019 le personnel extrêmement nombreux en grève, les MDS et services fermés, ont permis à la collectivité de mesurer l'inflexibilité des per-



(Suite en page 2)



(suite de la page 1)

sonnels venus chercher auprès de la Majorité départementale une véritable reconnaissance de leur place incontournable auprès du public, de leur niveau d'étude et des spécificités d'exercice sur le terrain.

Reçus en fin de matinée par Monsieur le DRH qui s'engageait à revenir vers l'assemblée des personnels en grève en début d'après-midi, les personnels débattaient alors en A.G. sur de nouvelles propositions avant de revoir le DRH. L'assemblée générale a décidé à une large majorité d'accepter les propositions assorties de garanties concernant la future mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel) :

Les propositions votées par l'assemblée des grévistes avec la CGT et la FSU sont les suivantes :

- ▶ passer de 335 euros d'IFSE socle à 430 euros pour les ASE et EJE (dans leur propre régime indemnitaire, les EJE ne sont pas encore intégrés au RIFSEEP), soit une augmentation de 95 euros ;
- ▶ passer de 395 euros d'IFSE socle à 500 euros pour les ASE en poste d'adjoint des MDS, soit une augmentation de 105 euros ;
- ▶ passer de 620 à 700 euros pour les médecins sans spécialité, de 750 à 800 euros pour les médecins titulaires d'une spécialité et enfin de 950 à 995 euros pour les médecins référents.

La rencontre avec le DRH a acté la prise en compte favorable des propositions par les personnels et a permis d'exprimer la volonté de voir la collectivité poursuivre dans ces efforts d'équité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du CIA, pour lequel les négocia-

tions commenceront en septembre 2019. La revendication unanime des personnels du social et du médico-social avec la CGT et la FSU porte sur l'attribution d'un CIA dont le montant serait égalitaire pour tous. Si Monsieur le DRH s'est dit dans l'impossibilité d'ouvrir le débat sur le CIA, il a néanmoins acté notre volonté de négocier sur ces bases à la rentrée 2019.

5 Le 27 mars 2019, vote dans le cadre du CTP des montants du RIFSEEP obtenus pendant la grève.

La section CGT-Solidarité salue la mobilisation du personnel et rappelle qu'en étant nombreux, déterminés et présents pour prendre les décisions, la lutte devient victorieuse. Bravo à tous !...

Reprise des discussions autour de l'amélioration des conditions de travail...

Le 4 avril dernier, le travail entamé l'été dernier autour de l'amélioration de la prise en charge de tous les frais professionnels, d'une meilleure prise en compte des spécificités d'exercice, en MDS notamment, mais aussi les questions de formation, de budget éducatif, du temps de travail et de récupération, a fait l'objet d'une nouvelle rencontre en présence du DRH et de la DITAS. Pour rappel, il s'agissait alors de lever les freins matériels quotidiens à l'exercice de l'activité (frais de déplacements, assurance voiture, prise en charge de toutes les dépenses sup-

plémentaires, téléphone portable, budget éducatif...).

En ce qui concerne l'obtention de portables, une expérience va être menée avec des volontaires. Pour ce qui est des formations, les marchés publics sont en cours de renouvellement ; c'est pourquoi elles ne peuvent être dispensées que par le CNFPT. Un travail est actuellement en cours pour les frais de déplacement en vue d'une simplification du logiciel.

Au programme, 7 grands axes de travail :

- les frais de déplacement

- le budget éducatif
- divers aspects matériels
- l'organisation du travail et temps de travail
- l'efficience du travail social et la sécurité
- les effectifs et les personnels
- des sujets divers

L'assemblée générale du 23 avril 2019 portera notamment sur la restitution point par point des avancées en la matière, des sujets en cours d'arbitrage... Elle fera l'objet d'un compte rendu précis.

Les MDS toujours mobilisées !

Les MDS toujours mobilisées donnent le ton de la poursuite du travail engagé ! Si le suivi du travail impulsé dans le cadre des tables rondes avait marqué le pas en début d'année, les mobilisations de mars 2019 ont permis de réinvestir le débat et exiger la concrétisation d'avancées.

La situation dans les MDS au regard des effectifs, de l'absence totale de partenaires sur les territoires, de la politique de la collectivité vis à vis des allocataires du RSA, du manque de places pour l'accueil des enfants, des jeunes majeurs, etc. a conduit l'assemblée générale du 12 mars à intégrer ces questions au préavis de grève du 21 mars 2019.

Depuis, une rencontre a permis d'enregistrer les informations suivantes :

■ Le travail syndical autour des effectifs

À la DGAS, un point en quelques chiffres au 20 mars 2019 :

La DGAS, c'est 2 389 postes ouverts, toutes directions confondues, dont 163 postes seraient non pourvus, soit moins de 7 % d'après la direction. Plus précisément, à la DITAS, les effectifs sont composés de 913 agents avec 849 personnels en postes et 64 postes vacants toutes professions confondues. Sur ces 64 postes vacants, la direction recherche 30 postes d'assistantes de service social, 6 éducateurs spécialisés, 2 CESF, 17 secrétaires, 4 psychologues et enfin 5 encadrants.

La création de 7 postes annoncés en

janvier par l'exécutif va se concrétiser par 4 postes affectés dans les MDS et 3 sur le pool de volants.

À ce jour, des propositions de candidatures auraient été validées par la DITAS mais en attente de finalisation par la collectivité. Nous déplorons les lenteurs administratives qui entraînent une désaffection des jeunes professionnels ayant fait acte de candidature et impliquent un discours selon lequel la collectivité serait en panne de candidats alors que nous avons des exemples précis d'anciennes stagiaires ayant reçu une fin de non recevoir ou attendu plus d'un an pour être convoquées.

Solution apportée : la Ditas aura désormais la tâche de réceptionner toutes les demandes de candidatures collectées par les professionnels ou syndicats, d'en qualifier la recevabilité et d'en assurer le suivi. N'hésitez pas à faire remonter à notre syndicat les candidatures !

Nous sommes également en attente du remplacement des postes d'auxiliaires ayant réussi récemment les concours, car, à notre connaissance, il manquerait plus de 20 supports de contractuels, situation très préjudiciable dans une période de fragilité chronique des effectifs.

La DITAS et la DRH s'engagent à faire un point précis en direction de nos syndicats. Rappel des engagements de Madame La Présidente sur le remplacement poste par poste des professionnels réussissant leur concours.

■ **Travail syndical autour des modalités d'accueil des enfants** en attente de placement et de prise en charge des transports des enfants.

Stationnement des enfants en attente de placement dans les MDS, nos mobilisations ont permis d'aboutir à la création d'un lieu spécifique appelé "espace accueil enfant" dont le principe a été acté au CTP du 27 mars 2019. Ce lieu sera doté de 4 postes, un d'assistant-e de service social, une ou un éducateur

spécialisé, une ou un éducateur de jeune enfant, une secrétaire. Le lieu fait toujours l'objet d'une recherche de locaux, le règlement spécifique RTT faisant l'objet d'une rencontre avec la DITAS et la DRH. Un marché de transport spécifique sera adossé à la création de "l'espace accueil enfance" et permettra ainsi la prise en charge du transport des enfants par des accompagnateurs spécialisés. Le marché est en cours de rédaction pour cadrer le périmètre de l'intervention.

■ Travail syndical sur la question du désengagement des partenaires

Si sur le terrain les bénéfices du travail engagé par la DITAS sont parfois difficiles à évaluer, nous avons pu constater une véritable implication de la Direction pour progresser sur le plan d'un travail coordonné avec la CAF, la MSA, le CCAS et le "115". Des protocoles sont en cours de rédaction, des conventions à l'étude, et une structure d'hébergement propre aux MDS fait l'objet d'un appel à projet.

■ Travail syndical autour des visites médiatisées

Le zoom mis par les professionnels de l'aide sociale à l'enfance (258 visites médiatisées par semaine dans le département, soit plus de 1 000 par mois) sur le travail effectué dans le cadre de la visite médiatisée et sa traduction en terme revendicatif a amené la collectivité à étendre les critères du marché public pour passer de 1 800 à 6 000 visites externalisées.

Notre syndicat s'oppose évidemment à toute forme d'externalisation, prend acte de cette orientation et défend toujours la création d'un service interne spécialisé dans la mise en œuvre des visites qui garantisse un haut niveau de qualification des professionnels attachés à cette mission.

Plus de détails au cours de l'Assemblée Générale du mardi 23 avril 2019 de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel du Département.

ÇA BOUGE DANS LES MDS ET LES SERVICES !...

■ MDS Littoral

Une demande de rencontre émise par la CGT et la FSU a permis au personnel en grande difficulté sur le plan des effectifs de se voir bientôt affecté d'un poste en prévention sociale et d'un poste pour étoffer le secrétariat. Les agents ont apprécié ce geste attendu depuis longtemps...

■ MDS Belle-de-Mai

À la recherche du 12^{ème} poste !
Le personnel de secrétariat est toujours en attente de l'affectation d'une 12^{ème} secrétaire, poste gagné en janvier 2017 après une forte mobilisation du personnel. Notre syndicat a fait une relance auprès de la DRH et est en attente de réponse.

■ MDS Saint-Marcel

Un déménagement tant attendu...
Après plusieurs années de détermination, le personnel a enfin obtenu la promesse de déménagement qu'il défendait depuis au moins 15 ans, situé route de la Valentine. Le projet a été validé lors de la Commission permanente du 8 février 2019. Des travaux confiés au propriétaire sont programmés et les personnels devraient pouvoir bénéficier de leur nouvelle MDS au premier semestre 2020... À suivre

■ MDS Gardanne

Le démarrage des travaux d'agrandissement de la MDS est prévu en 2021 !...

■ SMAPE

5 places supplémentaires de parking obtenues grâce à l'intervention de la CGT, places actées le 5 avril dernier dans le cadre de la Commission Permanente !



sur la direction des personnes handicapées et personnes du Bel-Âge

Le service APA, un service sous tension

La CGT a décidé de mettre en exergue le travail effectué par les collègues de l'APA auprès du public âgé et vulnérable.

L'activité en quelques chiffres :

Ce service constitué notamment de 53 travailleurs sociaux prend en charge 23 000 usagers, près de 500 situations par travailleur social en fonction des arrondissements. Ce nombre en constante augmentation semble devenir exponentiel. En effet, plus de 1 000 dossiers nouveaux/mois sont instruits et 2 000 environ sont révisés. Charge énorme pour ce service dont la particularité est l'isolement des travailleurs sociaux et médecins, seuls dans leur pratique au quotidien.

Les plans d'aide permettent l'intervention de professionnels du maintien à domicile (aide à domicile, auxiliaires de vie...) pour 550 000 heures. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité car le travail effectué auprès des personnes âgées employeuses (utilisant le CESU) ne semble pas comptabilisé, comme celui fait auprès de personnes qui refusent le plan d'aide après les différentes rencontres.

ZOOM sur quelques territoires

Les travailleurs sociaux constatent que les secteurs des 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements ou du centre ville sont remarquables à bien des égards. En effet, le premier arrondissement se distingue par une augmentation sans cesse croissante du nombre de personnes âgées à prendre en charge, celui de l'hyper-centre perd des bénéficiaires âgés au bénéfice d'un public plus jeune mais cumulant de multiples pathologies accompagnées de risques médico-sociaux importants.

Malgré le renfort de deux postes, les secteurs des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, comme celui de Saint-Étienne du Grès ne sont pas couverts, ce qui pénalise énormément les habitants de ces secteurs. La population dépendante habitant le 15^{ème} arrondissement ou l'hyper-centre doit également faire face au mal logement et à l'insalubrité.

Le travail des instructeurs est, lui aussi, énorme ; il s'apparente souvent à de "l'abattage" tant la demande est forte !

Un sentiment général d'épuisement est perceptible lorsque nous allons à la rencontre de ces personnels, qui, nous le savons, travaillent avec engagement malgré des conditions difficiles d'autant qu'ils ont dû prendre acte d'une réorganisation en 2017 qui n'a pas reçu leur approbation.

Aujourd'hui, notre syndicat est demandeur d'une rencontre-bilan avec la Direction. Le personnel peut compter sur notre présence. ■



POUR JOINDRE LA SECTION
SYNDICALE CGT DE LA DRAS :
04 13 31 19 73
OU 07 71 02 89

ASSISTANTS FAMILIAUX - ASSISTANTES FAMILIALES

Bras de fer pour l'obtention d'une prime de fin d'année d'un montant égal à celui des autres agents

Vous connaissez toutes et tous notre engagement syndical pour que le métier d'assistantes familiales fasse l'objet d'une véritable reconnaissance tant sur le plan professionnel que salarial. Nous avons obtenu en 2015 qu'une prime de fin d'année soit versée aux asfams, première étape franchie après de longues années de bataille. Le montant de cette prime d'un montant de 300 euros ne peut néanmoins satisfaire la CGT.

Aujourd'hui, plus que jamais, les fonctions et les responsabilités de cette profession méritent la revalorisation de cette gratification annuelle pour atteindre le montant de celles versée à tous les fonctionnaires ou contractuels employés de la Collectivité, soit 1 683 euros.

Pour cela, la CGT a lancé une pétition en vue d'obtenir un maximum de signatures, pétition que nous présenterons prochainement à Madame la Présidente.

Dejà, en janvier dernier, lors de la traditionnelle rencontre de notre syndicat avec l'exécutif, Madame la Présidente avait été sensible à nos arguments et s'était dite prête à étudier favorablement notre revendication. Néanmoins nous savons que notre effort doit s'intensifier.

C'est pourquoi la pétition est accessible à partir du lien suivant :

<https://www.cgt-cd13.org/l-actualite/assistantes-familiales/>

et vous sera également soumise lors de

notre tournée de service dans le département à l'occasion de la distribution de ce journal. Gagner pour les Asfams, c'est gagner la reconnaissance de leur place incontournable au service de la protection de l'enfance !

Les ASFAMS grandes oubliées du 8 mars !

Grâce à la CGT, les assistantes familiales ne seront plus ignorées... Le 8 mars célèbre la journée internationale de la lutte pour les droits des femmes. Tout le personnel recoit à cette occasion un présent qui marque l'événement. Or, cette année encore, nous constatons que les assistantes familiales, agents du Département et collègues de travail au quotidien, étaient oubliées.

Dans un courrier immédiatement transmis à Madame la Présidente nous rappelions que les Asfams doivent faire l'objet d'un traitement égal à l'ensemble des agents départementaux et bénéficier de la même attention : (...) « *Les assistantes familiales sont titulaires d'un contrat de travail les liant au Département. (...) À ce titre, nous vous demandons d'accorder aux assistantes familiales un traitement égal à celui dont bénéficie l'ensemble des agents départementaux, et, comme vous l'avez écrit dans votre courrier à l'ensemble du personnel féminin, « votre reconnaissance et votre gratitude pour le travail accompli.* »

Suite à ce courrier, le 26 mars 2019, la DRH informait la CGT « *qu'à partir de cette année cette marque d'attention sera également proposée aux Assistantes familiales.* »

La vigilance reste toujours de mise quand il s'agit des droits des femmes !

La fête champêtre 2019 des assistants et assistantes familiales

Comme chaque année depuis 11 ans, la section syndicale CGT des assistants et assistantes familiales du Conseil Départemental organise sa sortie champêtre au parc de Figuerolles à Martigues. C'est sous les magnifiques pins de ce lieu magique que les professionnel-le-s se donneront à nouveau rendez-vous le dimanche 23 juin à partir de 11h00 pour un grand moment convivial et de fraternité CGT. Au menu : apéritif offert par le syndicat, pique-nique tiré du sac, jeux pour enfants et concours de boules (certaines activités organisées dans le parc sont payantes).

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de Sandrine ou de Lydia ou téléphonez au syndicat CGT au 04 13 31 19 70 à 19 74.

la cgt
Le syndicat CGT vous invite à sa
fête champêtre 2019 des assistantes familiales
Dimanche 23 juin 2019 à partir de 11h00 au Parc de Figuerolles à Martigues
Aperitif du syndicat • Jeu pour les enfants • Terme pédagogique
Promenade en poney • Petit train • Acro branches • Restauration snack
Inscription obligatoire !
par téléphone auprès de Lydia Frensch au 04 13 31 12 14 ou de Sandrine Thiery au 06 60 50 50 21
syndicat.cgt@departement13.fr ou sandrine.thiery20@live.fr
Concours de boules mixte par équipe choisie. Primes : 1 prix pour Madame & prix pour Monsieur

Bulletin d'inscription
Nom / Prénom.....
Nombre d'adultes..... Nombre d'enfants.....
Préciser les âges des enfants.....
N° de téléphone..... Courriel.....
Retourner par fax ou à : Syndicat CGT Conseil Départemental 13 - 52 Avenue de Saint Just 13216 Marseille Cedex 20



**Assurance chômage :
Non à une réforme
injuste qui pénalise les
Assistant(e)s Maternel(le)s !**



1 500 Assistant(e)s Maternel(le)s dans la rue et 29 rassemblements départementaux étaient organisés le samedi 2 février dernier. On peut dire que cette première mobilisation contre la réforme de l'assurance chômage a été une belle réussite pour cette profession peu accoutumée à l'action collective.

Aux côtés de la CGT, les assistantes maternelles regroupées sous le nom de « Gilets Roses, assistantes maternelles en colère » ont pu manifester leur désaccord face aux modifications que pourrait générer la diminution de leur indemnité de complément d'activité.

Cette indemnité vient compenser la perte d'un ou plusieurs contrats pour ces salariées qui sont obligées d'avoir plusieurs employeurs.

La perte d'un contrat peut être liée à la scolarisation de l'enfant, au déménagement

ou à l'évolution professionnelle des parents employeurs, sans que l'assistante maternelle ne soit en mesure de remplacer ce manque à gagner avant d'avoir pu trouver de nouveaux parents employeurs. Face à cette précarité inhérente à leur statut actuel, les assistantes maternelles comptent bien poursuivre leur mobilisation. Le couperet est tombé et les négociations portant sur l'assurance chômage ont échoué par la faute du Medef.

La balle est désormais dans le camp du gouvernement qui va s'empresse de faire le sale boulot, réaliser un milliard d'euros d'économies par an sur le dos des privés d'emploi, des précaires et des assistantes maternelles !

Grâce aux Assistant(e)s Maternelles, ce ne sont pas moins de 2 millions de parents employeurs qui peuvent aller travailler chaque jour en toute tranquillité.

Le syndicat CGT du CD13 soutient avec beaucoup de force le mouvement des Gilets Roses, l'une de ses élues à la CCPD du Conseil Départemental étant d'ailleurs assistante maternelle.



L'actualité syndicale CGT du Conseil Départemental est sur

www.cgt-cd13.org

La CGT, premier syndicat du Conseil départemental

Les élections du 6 décembre 2018 ont à nouveau confirmé la CGT comme première organisation syndicale du Conseil Départemental. Nous pouvons donc nous honorer de notre bilan, plébiscité depuis plus de 30 ans par les personnels départementaux.

Dans les services sociaux, comme ailleurs, le sérieux, l'engagement, la disponibilité de notre syndicat apparaît comme un véritable outil à la disposition des agents. Par ailleurs, les valeurs

de solidarité, d'entraide, de justice et d'équité qui accompagnent le quotidien de notre syndicat fédèrent autour de lui des personnels convaincus de l'efficacité d'une activité centrée sur la défense du service public et de ceux qui le servent. Ainsi, en quelques chiffres, retour sur les résultats 2018 : avec 32,00 % des voix et + 1,40 %, la CGT augmente son score et renforce sa place de première organisation syndicale du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Un point d'appui important

pour les luttes à venir dans une période de grande incertitude pour les agents publics.

La confiance à nouveau accordée à notre syndicat salue la fiabilité, l'honnêteté et l'implication des élu·e·s CGT. La section CGT de la Solidarité remercie à nouveau ses électeurs et électrices qui peuvent compter sur la compétence et la combativité de ses élu·e·s dans les instances représentatives du personnel.

Résultat au Comité Technique

CGT		FO		CFTC		FSU		UNSA	
%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
32,04	5	29,58	5	17,97	3	11,49	1	8,92	1

Résultat à la Commission Administrative Paritaire A

CGT		FO		CFTC		FSU		UNSA	
%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
36,85	3	19,64	2	19,88	2	15,52	1	8,11	0

Résultat à la Commission Administrative Paritaire B

CGT		FO		CFTC		FSU		UNSA	
%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
26,61	2	29,58	3	22,58	2	11,49	1	8,92	0

Résultat à la Commission Administrative Paritaire C

CGT		FO		CFTC		FSU		UNSA	
%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
46,05	3	35,09	2			18,86	1		

Résultat à la Commission Consultative Paritaire A

CGT		FO		CFTC		FSU		UNSA	
%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
36,25	1	63,75	3						

Résultat à la Commission Consultative Paritaire B

CGT		FO		CFTC		FSU		UNSA	
%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
72,41	2					27,59	1		

Résultat à la Commission Consultative Paritaire C

CGT		FO		CFTC		FSU		UNSA	
%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
46,05	3	35,09	2			18,86	1		



Pour prendre connaissance des compétences des instances représentatives du personnel (CT, CAP et CCP) et voir la liste des élu·e·s CGT, rendez-vous sur le site du syndicat CGT : www.cgt-cd13.org

L'association Escapade 13 renouvelle son Conseil d'administration et son Assemblée Générale !

La CGT informe le personnel que des syndiqué·e·s CGT se positionnent individuellement pour défendre les valeurs collectives de notre syndicat. N'hésitez pas à contacter le syndicat !
Donnez plus de force à notre syndicat en apportant votre voix à ses candidat·e·s !

La CGT défend cependant depuis toujours la création d'un véritable CASC (Comité d'Activités Sociales et Culturelles) au sein de notre Institution proposant que 3 % de la Masse Salariale Brute y soit consacré, prenant ainsi appui sur les articles 70 et 71 de la loi du 7 février 2007 qui énoncent le caractère obligatoire de l'action sociale et qui complètent l'article 9 du titre I en renvoyant aux collectivités locales le soin de l'organiser et de le financer. La Masse Salariale est le salaire versé aux agents + les cotisations sociales qui apparaissent sur une ligne budgétaire du compte ad-

ministratif.

En effet, seule la reconnaissance statutaire des CASC permettrait :

- ▶ l'harmonisation des droits pour l'ensemble des fonctionnaires et agents territoriaux de toutes les collectivités territoriales quelle que soit leur taille,
- ▶ de s'appuyer sur la déclaration commune des 5 Confédérations sur le tourisme social,
- ▶ de défendre et de favoriser les entreprises de l'économie sociale, associatives et mutualistes, pour la fourniture et l'organisation des prestations et activités, plutôt que les entreprises de l'économie marchande.

Attention ! Ces élections se dérouleront exclusivement par correspondance. Alors n'hésitez pas à voter pour nos camarades et de renvoyer vos bulletins avant le 21 mai 2019.



Bulletin de la section syndicale CGT de la DGA de la Solidarité

N° 9 / Avril 2019

Sommaire

- ◆ 21 mars : mobilisation gagnante pour les ASE, EJE et médecins ! / page 1
- ◆ Reprise des discussions autour de l'amélioration des conditions de travail... / page 2
- ◆ Les MDS toujours mobilisées ! / page 3
- ◆ Zoom sur la DPHBA : le service de l'APA, un service sous tension / page 4
- ◆ Ça bouge dans les MDS ! / page 4
- ◆ Asfams : bras de fer pour la prime de fin d'année / page 5
- ◆ Les Gilets Roses dans la rue / Page 6
- ◆ Retour sur les élections de décembre 2018 / page 7
- ◆ Élections à l'association Escapade 13 / Page 8

Bulletin édité par la section syndicale DGAS de la CGT du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
52, avenue de Saint-Just
13256 Marseille Cedex 20
Tél. 04 13 31 19 70 à 74
syndicat.cgt@cg13.fr
www.cgt-cd13.org
Directeur de la publication :
Alain Zammit
Dépôt légal à parution

Une section CGT-UGICT dédiée aux cadres est à votre disposition !



Depuis plus d'un an notre syndicat assure des permanences hebdomadaires au service des cadres, toutes directions et services confondus. Si cet espace est très investi par les "cadres encadrants" de la DGAS, cette section a pour vocation de se faire connaître de tous et d'investir les problématiques de toutes les directions.

Les membres de la Section CGT-UGICT (Union Générale des Ingénieurs, cadres et Techniciens) se réunissent régulièrement autour de

sujets généralistes comme, par exemple, les conséquences de la réforme territoriale sur les personnels et les services, mais aussi aborde la question de la place des cadres dans la collectivité, les difficultés d'exercice, les situations individuelles...

N'hésitez pas investir cet espace dédié aux personnels de l'encadrement !

Aujourd'hui, l'UGICT-CGT compte plus de 80 000 affilié·e·s au niveau national. L'Ugict organise l'activité des professions cadres et techniques au sein de la CGT. L'UGICT-CGT enregistre régulièrement des progrès aux élections des Comités d'Entreprises et Délégués du Personnel, aux élections des conseils d'administration des caisses de retraites AGIRC et aux élections prud'homales. ■